Contacts 7 jours/7

Infirmier en pratique avancée (IPA)

David LE GOUESTRE
07 86 44 18 50

Infirmiers

Sébastien LE BAIL
06 07 55 61 91

Marie LE BRONZE
06 80 43 33 49

Damien LE SANT
06 07 97 02 70

Isabelle LOUSSOUARN
06 07 55 13 31

Aides soignants

Karine GUILLAUME
07 85 78 48 25

Manuela LE HEN
06 08 88 10 73

Flashez ce code pour accéder au livret d'accueil !

Professionnels présents à vos côtés

- Médecin référent EMR
- Cadre de santé
- Neuropsychologue
- Infirmier en pratiques avancées (IPA)
- Infirmiers
- Aides soignants
- Assistant de service social
- Ergothérapeute

Adresse

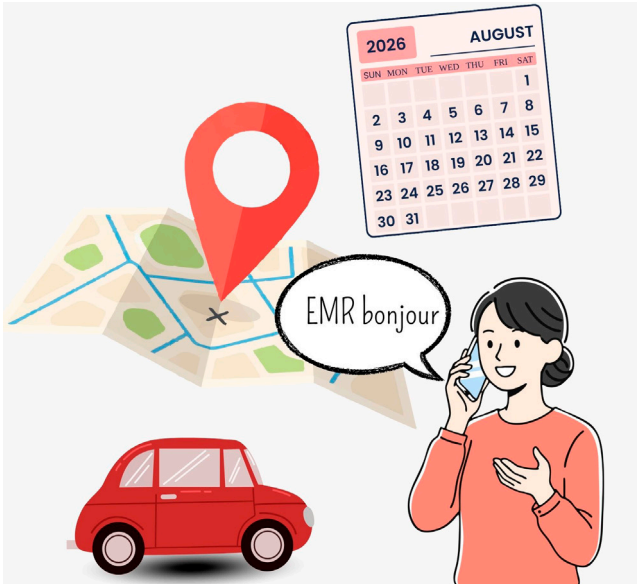
EMR
Centre Louis Le Guillant
Avenue Prat Er Mor
56600 Lanester

Service communication EPSM Sud Bretagne – octobre 2026

EPSM SUD BRETAGNE
CENTRE HOSPITALIER CHARCOT

Equipe Mobile de Réhabilitation psychosociale

EMR



02 97 02 38 36
ou 02 97 02 47 75
emrehab@ch-charcot56.fr

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 9h à 17h00

Pôle de Psychiatrie Adulte (PPA)

Une Equipe Mobile de Réhabilitation psychosociale (EMR) est mise en oeuvre au sein de l'EPSM pour des interventions psychiatriques « hors les murs» de l'hôpital. Ces interventions sont basées sur le projet personnel de vie de la personne en soins et s'articule avec les partenaires reconnus et identifiés : aidants familiaux, travailleurs sociaux, infirmiers, personnes ressources. L'EMR a pour but de coordonner ces différents acteurs et les soins pour mieux décloisonner les interventions de chacun et éviter les rechutes aggravant le handicap psychique. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer l'accompagnement social et médical de la personne souffrant de pathologies psychiatriques chroniques en prenant en compte son parcours de vie. L'EMR est aussi référente de l'Accueil Familial sur l'EPSM.

Définition

La réhabilitation psychosociale, c'est

- Considérer que l'hôpital n'est pas une fin en soi,
- Lutter contre la chronicité à l'hôpital,
- Co-construire un projet personnalisé avec le patient,
- rechercher le consentement de la personne systématiquement,
- Soutenir les aidants et la famille du patient,
- S'engager professionnellement.

Missions

L'EMR a pour missions :

- d'inscrire le patient dans un processus de rétablissement,
- d'intervenir dans la cité,
- d'accompagner le patient lors de démarches et de moments ressentis comme difficiles,
- de s'engager sans limite de temps dans l'accompagnement du patient,
- de travailler en lien et en articulation avec les services d'hospitalisation adultes et les partenaires du territoire,
- d'apporter des réponses aux partenaires extérieurs.

Evaluation

L'EMR proposera au patient et selon la méthode du **Case management,** une évaluation :

- de sa capacité d'autonomie,
- de ses ressources,
- de ses difficultés cognitives,
- de ses difficultés de communication,
- de ses troubles dans les intéractions sociales.

Cette méthode d'accompagnement est centrée sur la personnalisation des interventions en fonction des ressources et des besoins spécifiques de chaque personne.
Elle vise à :

- instaurer un lien de confiance entre les différents acteurs,
- planifier les interventions pour répondre aux besoins du patient,
- faire le lien avec les services et les ressources disponibles,
- suivre les interventions proposées et réaliser une évaluation continue,
- défendre le droit de l'usager.

Accompagnement

Une des conditions majeure de la prise en charge du patient dans ce dispositif est qu'il soit acteur de son projet de soins et de vie, l'engagement dans le parcours proposé permettant la continuité des soins.

L'EMR accompagne le patient :

- souffrant de maladie psychiatrique inscrite dans la durée ou en situation ou à risque de handicap psychique ;
- présentant un parcours de soins complexe lié à la multiplicité des intervenants (CMP, HDJ, SAMSAH, SAVS, foyer d'hébergement médicalisé…) ou une situation actuellement complexe nécessitant un étayage renforcé ;
- présentant une vulnérabilité ;
- pouvant présenter un isolement social.